

Rapport d'Orientation budgétaire

Commission AG le 15 février

Conférence des maires le 22 février

Conseil Communautaire le 24 février

Glossaire

FISCALITE / FINANCES

AC : Attribution de compensation
CEJ : Contrat Enfance et Jeunesse
CFE : Cotisation Foncière des Entreprises
CIID : Commission Intercommunale des Impôts Directs
CLECT : Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées
CVAE : Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises
DGF : Dotation Globale de Fonctionnement
EI : Ensemble Intercommunal
FCTVA : Fonds de Compensation de la TVA
FPIC : Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal
FNGIR : Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources
IFER : Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseaux
PS : Prestation de Service
RAR : Restes à Réaliser
RC et RS : Rôles Complémentaires et Rôles Supplémentaires
REOM : Redevance Spéciale des Ordures Ménagères
RVLLP : Révision des Valeurs Locatives des Locaux Professionnels
TA : Taxe Additionnelle
TASCOM : Taxe sur les Surfaces Commerciales
TEOM : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
TFB et TFNB : Taxe Foncière Bâtie et Taxe Foncière Non Bâtie
TH : Taxe d'Habitation
THRS : Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires

COMPETENCES ET SERVICES

ADM : Administration
COM : Communication
ERP : Etablissements recevant du public
GEMAPI : Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations
MFS : Maison France Service ancien MSAP (Maison de Service Au Public)
OCMACS : Opération Collective de Modernisation de l'Artisanat, du Commerce et des Services.
OM : Ordures Ménagères
RPE : Relais Petite Enfance (ancien Réseau d'Assistants Maternelles)
MG : Moyens Généraux ancien Services Techniques

PARTENAIRES

ADELFA 66 : Association Départementale de Lutte contre la grêle
CAF : Caisse d'Allocation Familiale
CDG : Centre de Gestion
MSA : Mutuelle Sociale Agricole
PNR : Parc Naturel Régional
SCOT : Syndicat Mixte Scot Plaine du Roussillon
SMCGS : Syndicat Mixte Canigou Grand Site
SYDETOM 66 : Syndicat Départemental de Transport, de Traitement et de Valorisation des Ordures Ménagères et déchets assimilés à l'échelle du département des Pyrénées Orientales
UDSIS : Union Départementale Scolaire et d'Intérêt Social

CHAPITRE I – Les finances

1) Bilan du Budget Principal

Dette communautaire

Capital restant du au 1^{er} janvier 2021: **3 310 287€**

Capital remboursé en 2021: **423 767€**

Capital restant du au 31 décembre 2021: **2 886 520€**

Intérêts payés en 2021: **78 890€**

Ratios de dette

Années	Ratio de désendettement	Taux d'épargne brute	Encours de dette / hbt
2018	3,72	9,80%	211
2019	11,50	3,08%	206
2020	8,97	3,57%	178
2021	23,46	1,10%	154

Pour rappel:

-Ratio de désendettement = capital restant dû au 31 décembre / épargne brute

-Taux d'épargne brute = épargne brute / RRF (hors FNGIR)

En revanche le taux d'épargne a considérablement diminué depuis quelques années, notre épargne brute ne représente plus que 1,10% de nos RRF. A noter qu'il est généralement admis qu'un ratio compris entre 8% et 15% est satisfaisant.

-Encours de dette / habitant = Encours de la dette au 31 décembre / Population INSEE

Dette du budget principal: Sans nouvel emprunt, le profil d'extinction de la dette sur le budget principal nous est plutôt favorable. C'est la dégradation de notre épargne brute qui impacte défavorablement nos ratios de dette.

Dette budget déchets: Emprunt réalisé en décembre 2021 afin de financer l'acquisition de 2 bennes à ordures ménagères.

La comptabilisation budgétaire du prêt ainsi que l'acquisition de la 1^{ère} benne vont s'effectuer début 2022 (marché notifié le 4 octobre pour 164 520€ TTC).

Bilan de la section de fonctionnement

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	CA 2019	CA 2020	CA 2021
Charges à caractère général	2 159 301	1 887 507	2 174 211
Charges de personnel	6 731 192	6 810 834	7 357 258
Autres charges de gestion (dont Sydetom)	1 279 985	1 159 284	1 373 807
Intérêts dette et charges exceptionnelles	114 605	104 030	83 742
FNGIR	1 637 012	1 637 012	1 637 012
Dégrèvement des 2/3 de CFE de 2020	0	0	29 350
TOTAL DRF	11 922 095	11 598 667	12 655 380

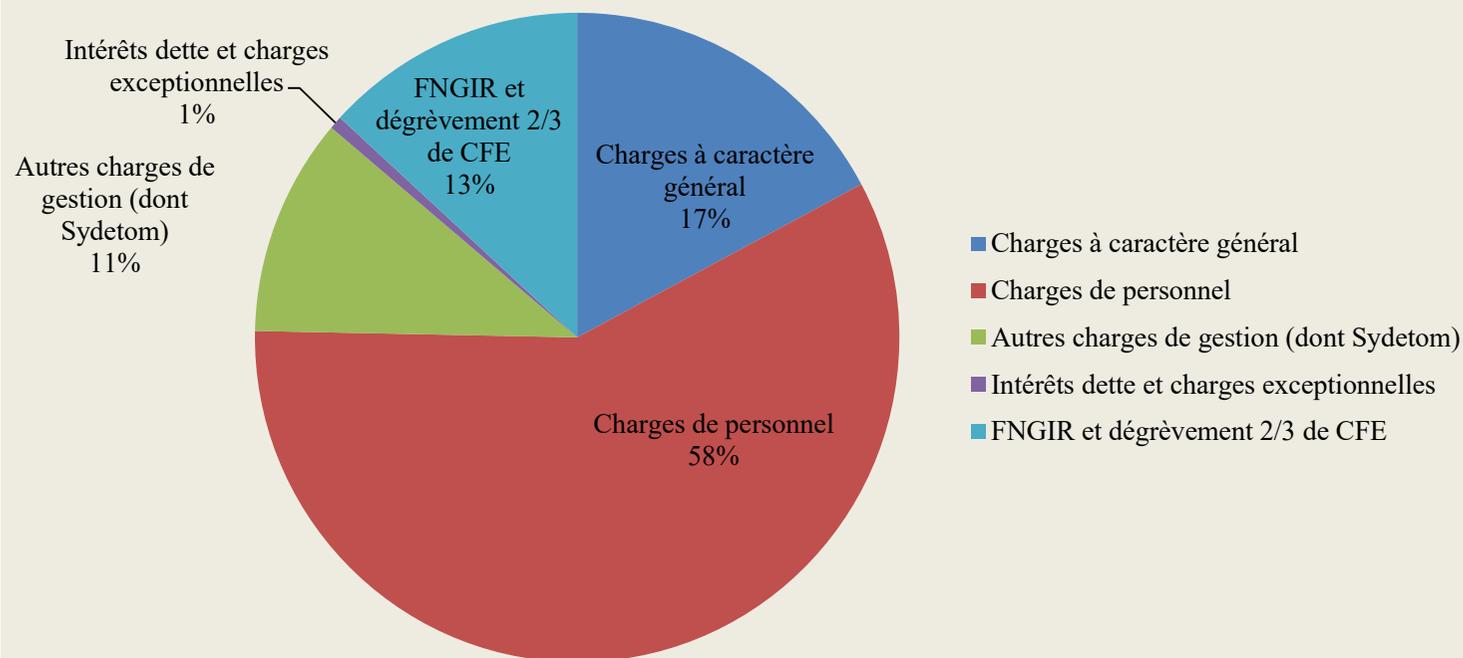
Hors FNGIR

10 285 083

9 961 655

11 018 368

REPARTITION DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT 2021 PAR CHAPITRE



Il convient de rappeler que le **COVID** a impacté à la baisse les dépenses de 2020.

2020 n'est donc pas une année référence.

C'est pourquoi, il semble pertinent de **comparer l'évolution des dépenses**, notamment les charges à caractère général et les charges de personnel, **en moyenne sur les 2 derniers exercices**.

Ainsi, les dépenses réelles de fonctionnement augmentent sur la période de **+ 733 285€ soit + 6,15% par rapport à 2019**.

Or, sur cette période, on peut identifier :

- Prime précarité et vulnérabilité liée au COVID + 300 000€
- Hausse des tarifs Sydetom +338 000€
- Dégrèvement CFE 30 000€

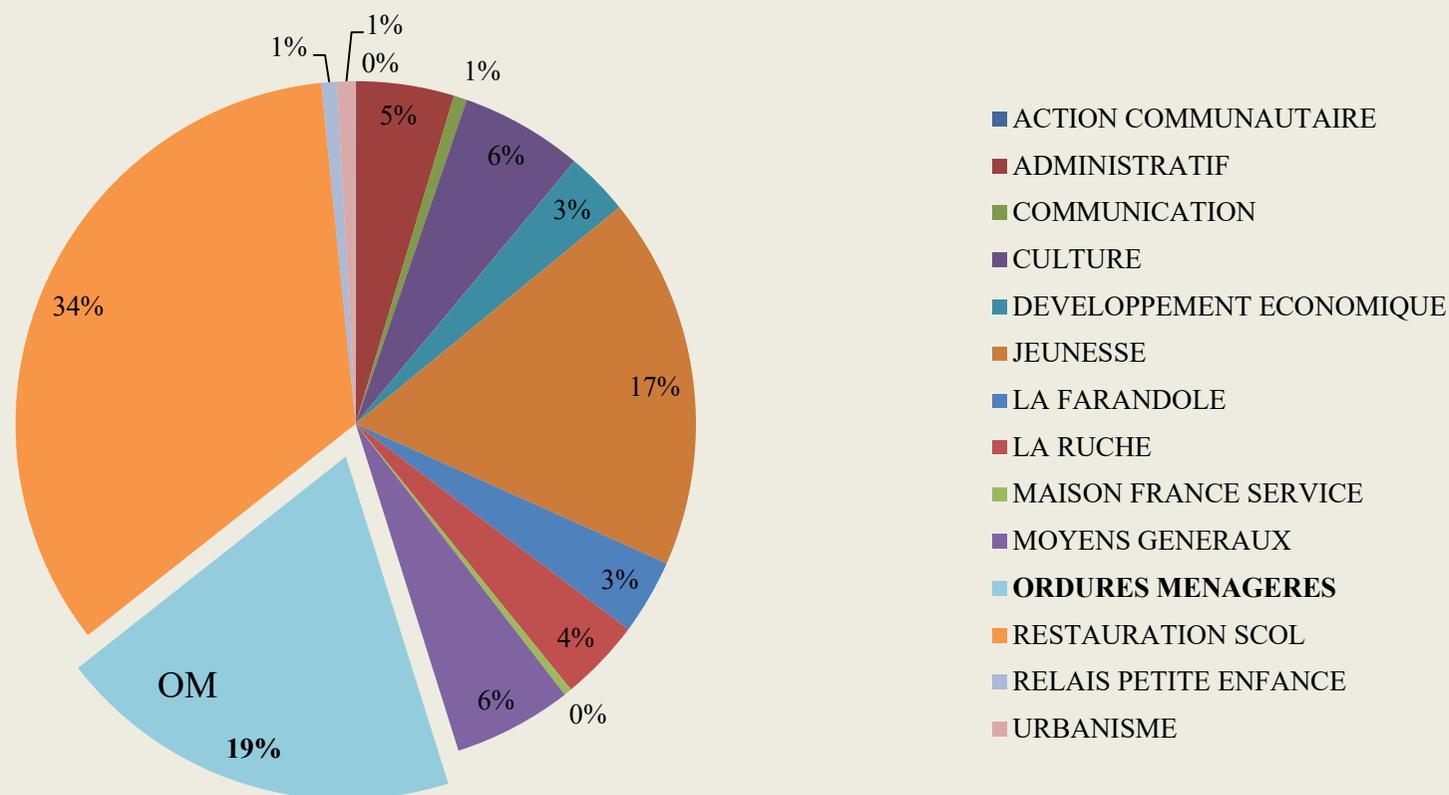
Soit au total + 668 000€ de dépenses identifiables sur la période qui se sont imposées à nous.

Bilan de la section de fonctionnement – Chapitre 011 Charges à caractère général

Charges à caractère général	2019	2020	2021
	2 159 301	1 887 507	2 174 211
Evolution en €		-271 794	286 704
Evolution en %		-12,59%	+15,19%
<i>Evolution moyenne en % sur les 2 dernières années</i>		+0,35%	+0,35%

Le contrôle et la rigueur ont été payants. Les charges à caractère général sont stables sur la période 2019/2021. C'est un résultat plus que satisfaisant sachant qu'il a fallu absorber l'impact de l'inflation et de certaines dépenses en constante hausse sur les services OM et restauration scolaire (gestion des déchets verts et effectifs en hausse dans les cantines)

REPARTITION PAR SERVICES DES CHARGES A CARACTERE GENERAL 2021



Bilan de la section de fonctionnement – Chapitre 012 Charges de personnel

En 2020, suite à la COVID, le confinement et les fermetures de site ont engendré une baisse de l'évolution de la masse salariale.

En 2021, la crise sanitaire se poursuit mais sans confinement (limité à 15 jours au mois d'avril). Les agents doivent donc réintégrer leur poste sauf ceux présentant un certificat pour vulnérabilité.

Au total, 14 agents sont placés en ASA pour personnes vulnérables, sur plus de la moitié de l'année, avec maintien salaire + primes + nécessité de remplacement pour 13 d'entre eux. A ce jour, 4 agents sont encore en vulnérabilité.

Le surcoût de la vulnérabilité et de la prime de précarité ont été évalués à 300 000€ en 2021.

Charges de personnel montants réalisés	2019	2020	2021
	6 731 192	6 810 834	7 357 258
<i>Evolution en €</i>		+79 642	+546 424
<i>Evolution en %</i>		1,18%	8,02%

Charges de personnel évolution moyenne	2019	2020	2021
	6 731 192	7 037 267	7 357 258
<i>Evolution moyenne en €</i>		+306 075	+319 991
<i>Evolution moyenne en %</i>		4,55%	4,55%

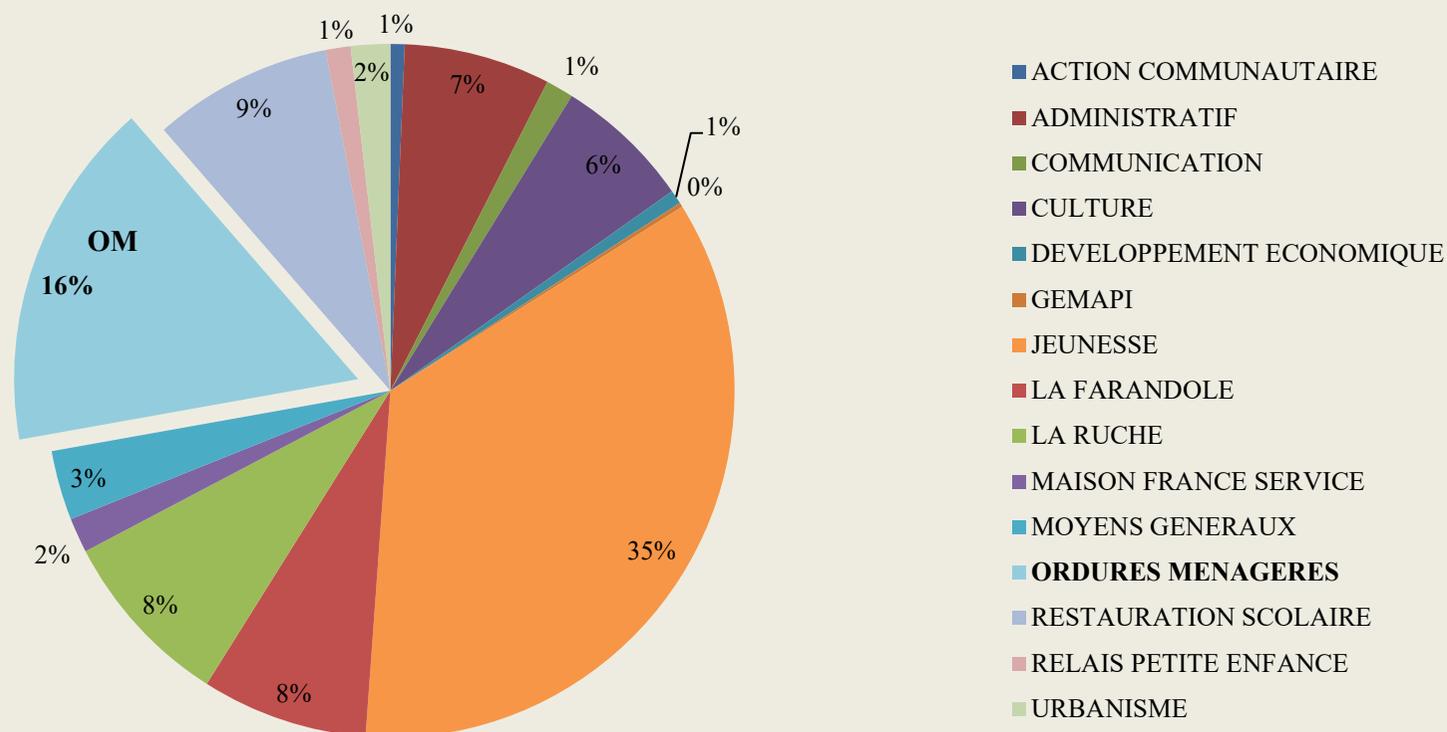
Charges de personnel évolution moyenne hors vulnérabilité et prime de précarité soit - 300 000€	2019	2020	2021
	6 731 192	6 892 404	7 057 477
<i>Evolution moyenne en €</i>		+161 212	+165 073
<i>Evolution moyenne en %</i>		2,40%	2,40%

Les leviers activés en 2021 sur ce chapitre, ont été annihilés par la COVID et la prime de précarité.

L'objectif en 2022 sera de réduire cette prime en limitant le recours aux CDD et en optimisant le dispositif des contrats aidés. Il faudra également amorcer la réduction des effectifs comme le préconise l'audit. L'objectif sera de contenir l'évolution de la masse salariale autour de + 1,5%.

Bilan de la section de fonctionnement – Chapitre 012 Charges de personnel

REPARTITION PAR SERVICES DES CHARGES DE PERSONNEL 2021



Ce sont surtout les services à la population (jeunesse, OM, restauration scolaire et crèches) qui devront faire l'objet d'une attention particulière car :

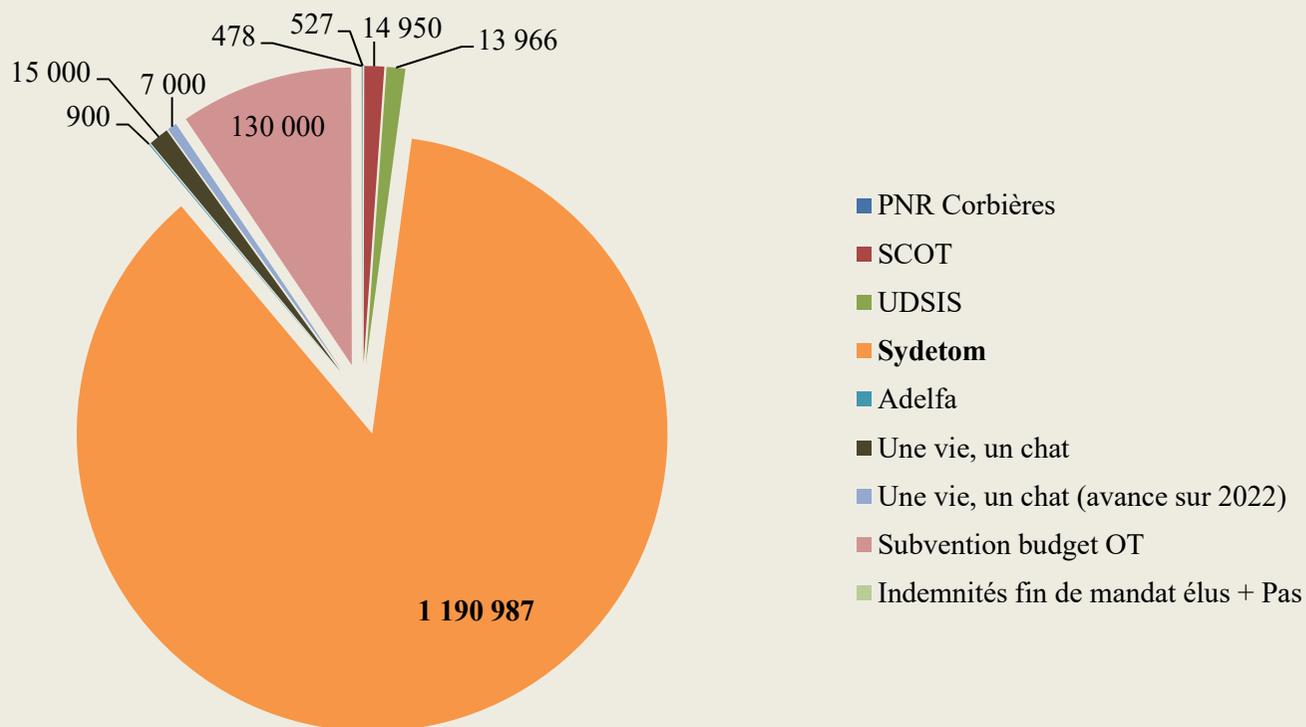
- Ce sont les services qui ont le plus progressé à la hausse ces dernières années
- A eux seuls, ils représentent 76% de la masse salariale (dont pôle enfance 60%):
 - Jeunesse 2 578 494€
 - OM 1 202 177€
 - Petite enfance, 616 265€ pour la Ruche et 574 310€ pour la Farandole
 - Restauration Scolaire 620 092€

Bilan de la section de fonctionnement – Chapitre 65 Autres charges de gestion

Les **autres charges de gestion** sont composées essentiellement des contributions (1 220 429€) et des subventions versées (152 900€).

Elles représentent un total de **1 373 807€** en 2021. Elles sont en progression de **+ 18,5%** soit **+ 214 523€** par rapport à 2020. Cela s'explique par **l'augmentation** de la participation due au **Sydetom** soit **+ 233 988€**.

AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE 2021



Evolution Participation Sydetom	2019	2020	2021
	853 251	956 999	1 190 987
<i>Evolution en €</i>		+ 103 748	+ 233 988
<i>Evolution en %</i>		+ 12,16%	+ 24,45%

Sur ces 2 dernières années, la hausse du Sydetom est de **+ 338 000€**

Bilan de la section de fonctionnement

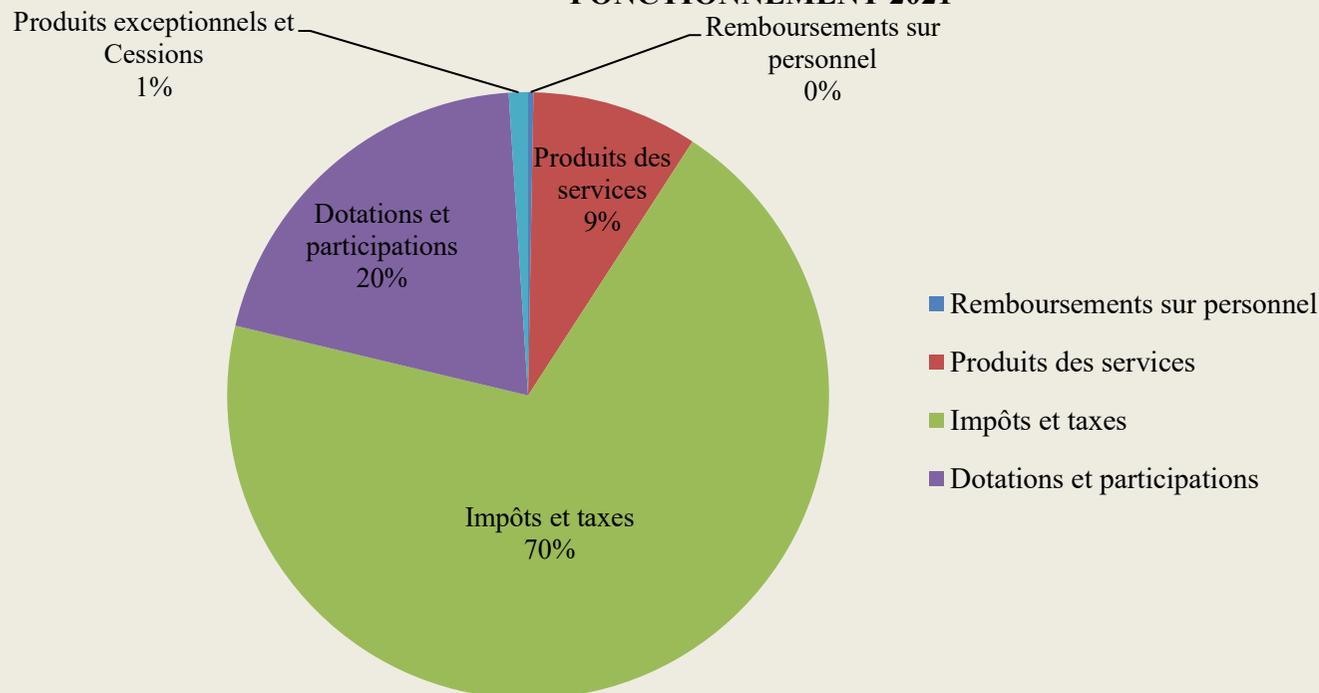
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	CA 2020	CA 2021	Ecart CA 2021 / CA 2020	
			En €	En %
Remboursements sur personnel	98 671	36 146	-62 525	-63,37%
Produits des services	802 660	1 148 447	345 787	43,08%
Impôts et taxes	8 096 420	8 942 506	846 086	10,45%
Dotations et participations	2 925 987	2 608 509	-317 478	-10,85%
Produits exceptionnels	44 005	42 750	-1 255	-2,85%
CESSIONS	0	90 338	90 338	
TOTAL RRF	11 967 743	12 868 696	900 953	7,53%

Hors FNGIR 1 637 012

10 330 731

11 231 684

REPARTITION PAR CHAPITRE DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT 2021



Les recettes réelles de fonctionnement augmentent de + 900 953 soit + 7,53% par rapport à 2020.

A noter:

Les participations familles avaient été impactées à la baisse en 2020 à cause du COVID (fermeture des sites). La hausse constatée n'est en réalité qu'un retour à la normale.

En revanche, la hausse des impôts et taxes s'explique par:

- la hausse des taux TEOM
- les rôles supplémentaires en fiscalité
- le transfert des allocs de TH du chapitre dotations vers le chapitre impôts (voir focus sur la fiscalité)

Les dotations et participations sont en baisse suite au

- transfert des allocs de TH du chapitre dotations vers le chapitre impôts
- baisse de la participation CAF (voir focus sur les dotations)

Bilan de la section de fonctionnement – Chapitre 73 Impôts et Taxes

Impôts et taxes 2020/2021: Progression de + 846 086€ soit + 10,45%

IMPOTS ET TAXES	REALISATIONS 2020	REALISATIONS 2021	ECART
Taxes THRS, TF, CFE	4 783 170	2 091 986	-2 691 184
Part TVA (ancienne TH)	0	3 037 421	3 037 421
CVAE	278 168	262 469	-15 699
TASCOM	113 522	142 309	28 787
IFER	106 451	114 662	8 211
Rôles supplémentaires	15 884	119 338	103 454
FPIC	267 984	277 834	9 850
TEOM	2 454 188	2 819 434	365 246
Attribution de compensation	77 053	77 053	0
TOTAL	8 096 420	8 942 506	846 086

+346 237€

Transfert des recettes relatives aux allocations compensatrices de TH du chapitre 74 (dotations) vers le chapitre 73 (impôts et taxes) suite à la suppression de la TH (estimées à 300 000€ lors du vote du BP).

Pas de hausse des taux de TH, TFB, TFNB depuis 2015

- Taux TH 13,09%
- Taux TF 3,54%
- Taux TFNB 11,49%

Pas de hausse de CFE depuis 2012

- Taux CFE 40,32%

Hausse de taux TEOM en 2021

- Taux TEOM secteur 1 : 14%
- Taux TEOM secteurs 2 et 3 : 18%

Hausse des taux TEOM de + 365 246€ (pour rappel, produit attendu supplémentaire lors du vote du BP de + 336 286€)

En revanche, recette non prévue de + 130 000€ issue des rôles supplémentaires et du produit TASCOM

Bilan de la section de fonctionnement – Chapitre 74 Dotations et participations

Dotations et participations 2021/2020: Baisse de 317 478€ soit -10,85%

DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	REALISATIONS 2020	REALISATIONS 2021	CA 2021 / CA 2020	
			En €	En %
DGF d'intercommunalité	533 284	588 486	55 202	10,35%
Dotation de compensation	213 668	209 460	-4 208	-1,97%
Allocations compensatrices dont CFE et TH	365 369	120 111	-245 258	-67,13%
Contrats aidés	7 963	34 716	26 753	335,96%
Projets structurants	19 419	7 522	-11 897	-61,26%
Participations dont CAF	1 741 039	1 611 857	-129 182	-7,42%
Autres, dont FCTVA de F°	32 713	36 357	3 644	11,14%
Dotation masques COVID	12 532	0	-12 532	-100,00%
TOTAL	2 925 987	2 608 509	-317 478	-10,85%

-la **DGF** augmente depuis la réforme de la DGF en 2019, soit + **55 202€** en 2021
 -hausse des **contrats aidés** de + **26 753€**

-les **Allocations compensatrices**, en forte baisse – **245 258€**

- les allocations de **TH**, à hauteur de - 300 480€, basculées au chapitre 73 impôts et taxes suite à la suppression de la TH.
- en revanche, les allocations de **CFE** continuent de progresser +51 400€
 - loi de finances 2019 : exonération de CFE lorsque base mini + chiffre d'Affaires est inférieur à 5 000€
 - loi de finances 2021: exonération de la moitié des bases issues des établissements industriels

-les **Participations** sont également en baisse – **129 182€**

- Aide CAF liée au COVID – 150 000€ versée uniquement en 2020, à la Farandole 83 000€ et à la Ruche 67 000€
- En revanche, hausse de la PS en Jeunesse et à La Ruche

-la **dotation masques COVID** versée uniquement en 2020, soit -**12 532€** en 2021

Bilan de la section de fonctionnement

Les épargnes, quelles marges pour investir?

Epargnes de 2020 à 2021

Epargnes	2020	2021
Dépenses réelles de fonctionnement	9 961 655	11 018 368
Recettes réelles de fonctionnement	10 330 731	11 231 684
Cessions	0	90 338
Epargne brute (-Cessions)	369 076	122 977
Remboursement capital	532 608	423 767
Epargne nette (-Remboursement Capital)	-163 532	-300 790
Taux d'épargne	3,57%	1,09%

Dont service déchets

Epargne service OM	2021
Dépenses réelles de fonctionnement	2 813 077
Recettes réelles de fonctionnement	2 938 163
Cessions	0
Epargne brute (-Cessions)	125 085
Remboursement capital	0
Epargne nette (-Remboursement Capital)	125 085
Taux d'épargne	4,26%

Constat global:

Le bilan de 2021 fait apparaître

- une épargne brute en baisse.
- un taux d'épargne brut de 1,09%,

A noter qu'il est généralement admis qu'un ratio de 8% à 15% est satisfaisant.

Nos dépenses courantes ne sont plus couvertes par nos recettes, conséquence de l'effet ciseau (nos dépenses progressant plus vite que nos recettes). Par conséquent, tout investissement réalisé est financé par nos « réserves ». Par conséquent, notre fonds de roulement s'amenuise.

NB: Calculs des épargnes sans le montant FNGIR de 1 637 012€, autant en dépenses qu'en recettes.

Bilan de l'investissement – Dépenses par programmes

N°	DEPENSES INVESTISSEMENTS BUDGET PRINCIPAL	2020	2021
053	ACQUISITIONS OM	33 146	44 072
096	TRAVAUX SIEGE/ADM	2 400	1 260
100	EQUIPEMENTS SIEGE	13 830	46 209
102	ACQUISITIONS VEHICULES ROULANTS	107 470	864
105	CONSTRUCTION MULTI SITES RODES		306
106	EQUIPEMENT RESEAU LECTURE PUBLIQUE	763	2 386
108	ENFANCE JEUNESSE ACQUISITIONS	4 342	7 789
109	RESEAU LECTURE TRAVAUX SUR BATIMENTS EXISTANTS		
113	RESTAURATION SCOLAIRE EQUIPEMENT	15 843	17 618
114	RESTAURANT SCOLAIRE TVX BATIMENTS	12 328	9 464
115	ENFANCE JEUNESSE TVX BATIMENTS	4 356	18 441
117	LA CATALANE		6 489
120	PETITE ENFANCE TRAVAUX BATIMENTS	6 010	16 178
121	PETITE ENFANCE ACQUISITIONS	4 767	13 326
122	AIDE ECONOMIQUE COMM ARTISANAT	9 488	2 825
129	TRAVAUX ET EQUIPEMENT ACCESSIBILITE	8 473	
130	EQUIPEMENT DIVERS SERVICE TECHNIQUE	17 297	12 694
132	TRAVAUX ET INVESTISSEMENTS ZAE EXISTANTES	0	1 440
134	EQUIPEMENT DIVERS SERVICE URBANISME	0	28 094
135	CONSTRUCTION RESTAU/ALSH ST FELIU D'AMONT	115 539	
136	EQUIPEMENT MFS	2 158	4 486
137	TRAVAUX SERVICE OM	40 180	2 209
138	TRAVAUX MFS		
139	OPERATION TERRA RURAL		
140	EQUIPEMENT COMMUNICATION	1 443	822
141	ACQUISITIONS DEVELOPPEMENT ECO	255	
145	TRAVAUX DEVELOPPEMENT ECO	23 053	252
147	EQUIPEMENTS ACTIONS COMMUNAUTAIRES		914
HP	HORS PROGRAMME	0	4 320
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		423 141	242 458

Bilan de l'investissement – Recettes par programme

N°	RECETTES INVESTISSEMENT BUDGET PRINCIPAL	2020	2021
053	ACQUISITIONS OM		
096	TRAVAUX SIEGE/ADM		
100	EQUIPEMENTS SIEGE		
102	ACQUISITIONS VEHICULES ROULANTS		
105	CONSTRUCTION MULTI SITES RODES		
106	EQUIPEMENT RESEAU LECTURE PUBLIQUE		
108	ENFANCE JEUNESSE ACQUISITIONS		
109	RESEAU LECTURE TRAVAUX SUR BATIMENTS EXISTANTS		
113	RESTAURATION SCOLAIRE EQUIPEMENT		
114	RESTAURANT SCOLAIRE TVX BATIMENTS		16 189
115	ENFANCE JEUNESSE TVX BATIMENTS		
117	LA CATALANE		
120	PETITE ENFANCE TRAVAUX BATIMENTS		
121	PETITE ENFANCE ACQUISITIONS		
122	AIDE ECONOMIQUE COMM ARTISANAT		
129	TRAVAUX ET EQUIPEMENT ACCESSIBILITE		
130	EQUIPEMENT DIVERS SERVICE TECHNIQUE		
134	EQUIPEMENT DIVERS SERVICE URBANISME		8 800
135	CONSTRUCTION RESTAU/ALSH ST FELIU D'AMONT	58 426	91 399
136	EQUIPEMENT MFS		4 486
137	TRAVAUX SERVICE OM		
138	TRAVAUX MFS		
139	OPERATION TERRA RURAL		
140	EQUIPEMENT COMMUNICATION		
141	ACQUISITIONS DEVELOPPEMENT ECO	150 000	254
145	TRAVAUX DEVELOPPEMENT ECO	14 374	
147	EQUIPEMENTS ACTIONS COMMUNAUTAIRES		
HP	HORS PROGRAMME		
TOTAL	RECETTES INVESTISSEMENT	222 800	121 128

Les recettes d'investissement se composent aussi du FCTVA +41 753€ et le produit des cessions + 90 338€

Bilan de l'investissement

Financement des investissements	Dépenses d'équipement A	Recettes				Total recettes B = 1+2+3+4	Besoin de financement	Fonds de roulement ou trésorerie
		Epargne nette 1	FCTVA cessions et autres 2	Subventions 3	Emprunts 4			
2018	880 136	501 078	83 194	306 112	0	890 384 €	- 10 248 €	3 256 365 €
2019	1 546 893	-172 760	444 495	181 649	420 000	873 384 €	673 509 €	2 582 856 €
2020	423 141	-163 532	199 736	222 800	0	259 004 €	164 137 €	2 418 719 €
2021	242 458	-300 790	122 833	121 128	0	- 56 828 €	299 287 €	2 119 432 €

L'enveloppe consacrée aux investissements baisse en 2021. L'objectif étant de poursuivre une politique d'investissement responsable qui permette de ne pas puiser davantage sur notre fonds de roulement tant que les épargnes seront dégradées.

CHAPITRE I – Les finances

2) Loi de finances

Loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022

La loi de finances : dispositions concernant les EPCI:

-Mesure phare : La réforme des indicateurs financiers

- Le Potentiel fiscal
 - Le Potentiel financier
 - L'effort fiscal
- } 3 indicateurs financiers utilisés dans le calcul du **le FPIC et de certaines dotations**

Les premiers effets sont attendus pour 2023. Aucun impact donc pour 2022.

Afin d'éviter des évolutions trop importantes sur la répartition des dotations, **la loi de finances prévoit** la mise en place d'une fraction de correction permettant de **lisser les évolutions sur plusieurs années (2023-2028)**.

-Soutien à l'investissement local renforcé en 2022

- DSIL (Dotation de soutien à l'investissement local) enveloppe de 920M€ soit + 350M€ par rapport à 2020 (éligibilité des CRTE Contrats de Relance et de Transition Ecologique)
- DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux) enveloppe de 1,05M€

-Stabilité du FPIC et de la DGF

- Le coefficient de revalorisation forfaitaire des bases est de 3,4% en 2022

- Fraction TVA

Le gouvernement anticipe une progression de +5.5% mais il est recommandé de retenir une évolution limitée à +3% dans nos prospectives

CHAPITRE I – Les finances

3) Prospective du budget principal

Prospective - Dette communautaire en 2022

BUDGET PRINCIPAL

Référence	Prêteur	Année de réalisation	Montant initial	Taux	Capital restant dû	Échéance capital 2022	Échéance intérêts 2022	Risque de taux	CB C	Fin contrat	IRA au 1er janvier 2022
MIR229530EUR/003	SFIL CAFFIL	2007	197 332 €	TAG 01 M + 0.17	19 733 €	13 155 €	0 €	Variable	1A	févr-23	
110371	CACIB ex BFT	2011	1 500 000 €	Euribor 03 M + 1.4	722 050 €	107 330 €	6 214 €	Variable	1A	sept-27	
Convention du 17/03/2005-OCLT 1er tirage	CACIB	2005	2 800 000 €	Taux fixe 4,3% à barrière 5,5% sur Euribor 12M postfixé	630 000 €	140 000 €	25 171 €	Barrière	1B	juin-26	67 262
Convention du 17/03/2005-OCLT 2ème tirage	CACIB	2019	420 000 €	Euribor 03 M + 0,08	254 067 €	56 459 €	0 €	Variable	1A	juin-26	
A17140M3	CE	2015	1 600 000 €	Taux fixe à 2.91 %	1 260 669 €	54 280 €	36 685 €	Fixe	1A	mai-39	
Total			6 517 332 €		2 886 520 €	371 225 €	68 071 €				67 262

BUDGET DECHETS

Référence	Prêteur	Année de réalisation	Montant initial	Taux	Capital restant dû	Échéance capital 2022	Échéance intérêts 2022	Risque de taux	CB C	Fin contrat	IRA au 1er janvier 2022
CU5766	CREDIT AGRICOLE	2022	350 000 €	Taux fixe à 0,65 %	350 000 €	35 000 €	2 190 €	Fixe	1A		
Total			350 000 €		350 000 €	35 000 €	2 190 €				0

PROSPECTIVE – DEPENSES DE FONCTIONNEMENT Budget Principal et budget déchets

Budget principal DRF	CA 2021	BP 2022	BP 2022/ CA 2021	
			En €	En %
Charges à caractère général	1 754 298	1 771 841	17 543	1,00%
Charges de personnel	6 155 081	6 247 407	92 326	1,50%
Autres charges de gestion	182 820	186 978	4 158	2,27%
Intérêts dette et charges exceptionnelles	83 742	80 000	-3 742	-4,47%
FNGIR	1 637 012	1 637 012	0	0,00%
Dégrèvement des 2/3 de CFE de 2020	29 350	0	-29 350	-100,00%
TOTAL DRF	9 842 303	9 923 238	80 935	0,82%
<i>Hors FNGIR</i>	<i>8 205 291</i>	<i>8 286 226</i>		

Au budget principal, hors dépenses budget déchets :

- Les charges à caractère général + 1%
- Les charges de personnel +1,5%
- Provision à inscrire dans le cadre de la future ZAE de Millas.

Budget déchets DRF	CA 2021	BP 2022	BP 2022/ CA 2021	
			En €	En %
Charges à caractère général	419 913	453 506	33 593	8,00%
Charges de personnel	1 202 177	1 232 231	30 054	2,50%
Autres charges de gestion = Sydetom	1 190 987	1 310 987	120 000	10,08%
Intérêts dette et charges exceptionnelles	0	2 190	2 190	
FNGIR	0	0	0	
TOTAL DRF	2 813 077	2 998 914	185 837	6,6%

Au budget déchets:

- Les charges à caractère général avaient progressé de +10% en 2021, une prospective 2022 à + 8% paraît raisonnable (la fermeture du quai de transfert engendrera une rotation des bennes plus importante. Hausse du carburant et de l'entretien des véhicules à prévoir).
- Les charges de personnel avaient progressé de +5,4% en 2021, la hausse pour 2022 devrait être limitée à +2,5%
- Selon les premières simulations, la hausse de la participation au Sydetom pour 2022 devrait s'élever à +120 000€²¹

Prospective – Chapitre 73 Impôts et Taxes

Fiscalité directe locale à taux constants

IMPOTS ET TAXES	REALISATIONS 2021	BP 2022	ECART
Taxes THRS, TF, CFE	2 091 986	2 159 484	67 498
Part TVA (ancienne TH)	3 037 421	3 128 544	91 123
CVAE	262 469	273 330	10 861
TASCOM	142 309	142 309	0
IFER	114 662	114 662	0
Rôles supplémentaires	119 338	15 000	-104 338
FPIC	277 834	288 000	10 166
Attribution de compensation	77 053	77 053	0
TOTAL	6 123 072	6 198 381	75 309

TEOM	2 819 434	2 915 295	95 861
-------------	------------------	------------------	---------------

Revalorisation des bases de +3,04%

Evolution de la part TVA limitée à 3% selon les préconisations de la loi de finances (possible évolution de +5,5%)

Une réflexion devra être menée sur l'évolution de la Taxe Foncière, seul véritable levier fiscal sur notre territoire après la suppression de la TH.

Prospective – Chapitre 74 Dotations et participations

DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	REALISATIONS 2021	BP 2022	BP 2022/ CA 2021	
			En €	En %
DGF d'intercommunalité	588 486	648 241	59 755	10,15%
Dotation de compensation	209 460	205 271	-4 189	-2,00%
Allocations compensatrices dont CFE et TH	120 111	124 195	4 084	3,40%
Contrats aidés	34 716	34 716	0	0,00%
Projets structurants	7 522	7 522	0	0,00%
Participations dont CAF	1 582 633	1 582 633	0	0,00%
Autres, dont FCTVA de F°	36 357	36 357	0	0,00%
TOTAL budget principal	2 579 285	2 638 934	59 649	2,31%
Participations budget déchets	29 224	79 224	50 000	171%
Contrats aidés				
Autres, dont FCTVA				
TOTAL budget déchets	29 224	79 224	50 000	171%

Au budget 2022, prévoir:

- la hausse des contrats aidés qui sera estimée lors de la préparation budgétaire y compris sur le budget déchets.
- les renouvellements à venir des contrats CEJ CAF et MSA.

PROSPECTIVE – RECETTES DE FONCTIONNEMENT Budget Déchets et budget principal

Budget principal RRF	CA 2021	BP 2022	BP 2022/CA 2021	
			En €	En %
Remboursements sur personnel	32 305	29 000	-3 305	-10,23%
Produits des services	1 101 932	1 112 951	11 019	1,00%
Impôts et taxes	6 123 072	6 198 381	75 309	1,23%
Dotations et participations	2 579 285	2 638 934	59 649	2,31%
Produits exceptionnels	3 602	5 000	1 398	38,82%
CESSIONS	90 338	30 000	-60 338	-66,79%
TOTAL RRF	9 930 533	10 014 266	83 733	0,84%

Hors FNGIR 1 637 012

8 293 521

8 377 254

Budget déchets RRF	CA 2021	BP 2022	BP 2022/ CA 2021	
			En €	En %
Remboursements sur personnel	3 841	4 000	159	4,13%
Produits des services	46 515	55 669	9 154	19,68%
Impôts et taxes	2 819 434	2 915 295	95 861	3,40%
Dotations et participations	29 224	79 224	50 000	171,09%
Produits exceptionnels	39 148	20 000	-19 148	-48,91%
CESSIONS	0	0	0	
TOTAL RRF	2 938 163	3 074 187	136 025	4,63%

En recettes:

- Hausse de la redevance spéciale
- Hausse de la participation Sydetom (nouvelle convention recette de 65 000€ en 2022)
- Revalorisation des bases TEOM de + 3,4% (loi de finances pour 2022) soit une recette attendue supplémentaire de 95 861€ à taux constant.

Prospective de la section de fonctionnement – Les épargnes

Budget principal

Epargnes	2022
Dépenses réelles de fonctionnement	8 286 226
Recettes réelles de fonctionnement	8 377 254
Dont cessions	30 000
Epargne brute (-Cessions)	61 028
Remboursement capital	371 225
Epargne nette (-Remboursement Capital)	-310 197
Taux d'épargne	0,73%

Budget déchets

Epargnes	2022
Dépenses réelles de fonctionnement	2 998 914
Recettes réelles de fonctionnement	3 074 187
Dont cession	0
Epargne brute (-Cessions)	75 273
Remboursement capital	35 000
Epargne nette (-Remboursement Capital)	40 273
Taux d'épargne	2,45%

Budget principal:

L'épargne brute reste négative malgré la maîtrise des dépenses de fonctionnement affichée dans cette prospective.

Avec une épargne nette négative à hauteur de 310 197€, les investissements vont devoir être priorités voire reportés. Le recours à l'emprunt pour les financer dégraderait nos ratios.

Afin de rétablir notre épargne, il conviendra d'envisager une hausse progressive de la TF à compter de 2023.

Budget déchets:

L'épargne brute est positive + 75 273€. L'augmentation de la redevance versée au Sydetom reste très élevée pour l'année 2022 (estimation à ce jour de + 120 000€)

Prospective - L'investissement dépenses RAR à basculer au BP 2022 + Autorisations de programme

Délibération n°4 du 8 juillet 2021

N°	DEPENSES INVESTISSEMENTS BUDGET PRINCIPAL	RAR	Autorisations de programme	Nouveaux crédits	BP 2022
096	TRAVAUX SIEGE/ADM				0
100	EQUIPEMENTS SIEGE	20 700			20 700
105	CONSTRUCTION MULTI SITES RODES	19 694	40 000		59 694
106	EQUIPEMENT RESEAU LECTURE PUBLIQUE	1 221			1 221
108	ENFANCE JEUNESSE ACQUISITIONS	14 140			14 140
109	RESEAU LECTURE TRAVAUX SUR BATIMENTS EXISTANTS				0
113	RESTAURATION SCOLAIRE EQUIPEMENT	996			996
114	RESTAURANT SCOLAIRE TVX BATIMENTS	22 332			22 332
115	ENFANCE JEUNESSE TVX BATIMENTS	46 987			46 987
117	LA CATALANE				0
120	PETITE ENFANCE TRAVAUX BATIMENTS	5 536			5 536
121	PETITE ENFANCE ACQUISITIONS	4 616			4 616
122	AIDE ECONOMIQUE COMM ARTISANAT	6 272			6 272
129	TRAVAUX ET EQUIPEMENT ACCESSIBILITE				0
130	EQUIPEMENT DIVERS SERVICE TECHNIQUE	881			881
132	TRAVAUX ET INVESTISSEMENTS ZAE EXISTANTES				0
134	EQUIPEMENT DIVERS SERVICE URBANISME				0
135	CONSTRUCTION RESTAU/ALSH ST FELIU D'AMONT				0
136	EQUIPEMENT MFS				0
138	TRAVAUX MFS				0
139	OPERATION TERRA RURAL				0
140	EQUIPEMENT COMMUNICATION				0
141	ACQUISITIONS DEVELOPPEMENT ECO				0
145	TRAVAUX DEVELOPPEMENT ECO				0
147	EQUIPEMENTS ACTIONS COMMUNAUTAIRES				0
HP	HORS PROGRAMME	17 280			17 280
TOTAL budget principal		160 655	40 000	0	200 655

N°	DEPENSES INVESTISSEMENTS BUDGET DECHETS	RAR	Autorisations de programme	Nouveaux crédits	BP 2022
053	ACQUISITIONS OM	44 836		40 000	84 836
102	ACQUISITIONS VEHICULES ROULANTS	165 432		180 000	345 432
137	TRAVAUX SERVICE OM				0
TOTAL budget déchets		210 268		220 000	430 268

Prospective - L'investissement recettes RAR à basculer sur le BP 2022

N°	RECETTES INVESTISSEMENT BUDGET PRINCIPAL	RAR	Nouveaux crédits	BP 2022
096	TRAVAUX SIEGE/ADM			
100	EQUIPEMENTS SIEGE			
105	CONSTRUCTION MULTI SITES RODES			
106	EQUIPEMENT RESEAU LECTURE PUBLIQUE			
108	ENFANCE JEUNESSE ACQUISITIONS	3 128		
109	RESEAU LECTURE TRAVAUX SUR BATIMENTS EXISTANTS			
113	RESTAURATION SCOLAIRE EQUIPEMENT			
114	RESTAURANT SCOLAIRE TVX BATIMENTS	11 061		
115	ENFANCE JEUNESSE TVX BATIMENTS	20 891		
117	LA CATALANE			
120	PETITE ENFANCE TRAVAUX BATIMENTS	15 283		
121	PETITE ENFANCE ACQUISITIONS	18 382		
122	AIDE ECONOMIQUE COMM ARTISANAT			
129	TRAVAUX ET EQUIPEMENT ACCESSIBILITE			
130	EQUIPEMENT DIVERS SERVICE TECHNIQUE			
134	EQUIPEMENT DIVERS SERVICE URBANISME			
135	CONSTRUCTION RESTAU/ALSH ST FELIU D'AMONT			
136	EQUIPEMENT MFS			
138	TRAVAUX MFS			
139	OPERATION TERRA RURAL			
140	EQUIPEMENT COMMUNICATION			
141	ACQUISITIONS DEVELOPPEMENT ECO			
145	TRAVAUX DEVELOPPEMENT ECO			
147	EQUIPEMENTS ACTIONS COMMUNAUTAIRES			
HP	HORS PROGRAMME	4 680		
TOTAL		73 425	0	
	Cession	30 000		

N°	RECETTES INVESTISSEMENT BUDGET DECHETS	RAR	Nouveaux crédits	BP 2022
053	ACQUISITIONS OM			
102	ACQUISITIONS VEHICULES ROULANTS			
137	TRAVAUX SERVICE OM			
	TOTAL BUDGET DECHETS			
	Emprunt	350 000		

CHAPITRE I – Les finances

4) Bilan et prospective des budgets annexes

BILAN DU BIL

Le **budget immobilier locatif** comprend la construction:

-du centre de tri de Millas

-et de la coopérative oléicole de Millas

Bâtiments pour lesquels le groupement perçoit un loyer. De ce fait, l'encaissement de ces recettes réduit d'année en année le déficit de ce budget.

BIL	2020	2021
Fonctionnement	60 356 €	52 211 €
Investissement	39 198 €	42 054 €
Résultat reporté N-1	-413 998 €	- 374 801 €
Résultat de clôture	-314 445 €	- 280 535 €

*Le fonds de roulement actuel du BIL est donc déficitaire.
Il n'y a plus de contrats de prêts en cours sur ce budget.*

BUDGET GEMAPI

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	CA 2020	CA 2021
Charges à caractère général	0	
Charges de personnel	24 467	15 925
Atténuation de produits	3 022	816
Autres charges de gestion : SMTBV	169 994	214 109
Intérêts dette et charges exceptionnelles	0	
TOTAL DRF	197 483	230 850

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	CA 2020	CA 2021
Remboursements sur personnel		
Produits des services	0	
Impôts et taxes	250 721	251 577
Dotations et participations	0	1 323
Produits exceptionnels	0	
TOTAL RRF	250 721	252 900

Excédent reporté	+ 288 132
Résultat de l'exercice 2021	+ 22 050
Résultat cumulé à reporter en 2022	+ 310 182

Prospective 2022:

Déterminer le produit 2022 au titre de la taxe GEMAPI. Faut il maintenir la recette attendue à 250 000€?

Quel sera le montant de la participation au SMBVT en 2022?

Quid des études et travaux du Boulés?

BILAN DU BUDGET DE L'OFFICE DE TOURISME BUDGET À AUTONOMIE FINANCIÈRE

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	CA 2020	CA 2021
Charges à caractère général	15 762	14 981
Charges de personnel	140 463	140 658
Atténuation de produits (taxe département)	1 789	834
Autres charges de gestion (Canigou grand site)	2 407	6 980
Intérêts dette et charges exceptionnelles	0	
TOTAL DRF	160 421	163 452

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	CA 2020	CA 2021
Remboursements sur personnel	8 555	
Produits des services	5 044	4 905
Impôts et taxes	21 618	12 258
Dotations et participations	152 561	131 839
Produits exceptionnels	0	
TOTAL RRF	187 778	149 001

DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2021	
21 Immobilisations corporelles	4 919
23 Immos en cours	1 118
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	6 037

RECETTES D'INVESTISSEMENT 2021	
FCTVA	990
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	990

Excédent reporté	+ 103 414
Résultat de l'exercice	-19 498
Résultat cumulé à reporter en 2022	+ 83 917

Prospective 2022:

Déterminer le montant de la subvention à verser du budget principal vers le budget Tourisme

Quel sera le montant de la participation au SMC GS en 2022?

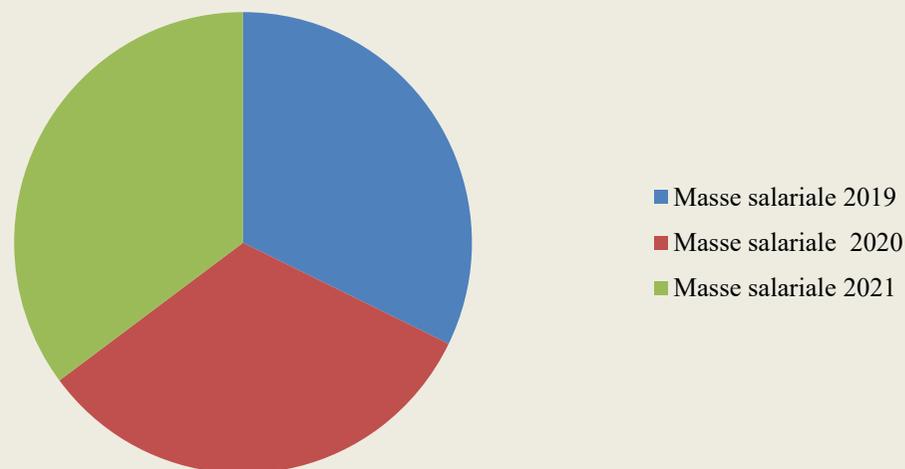
La taxe de séjour devrait connaître une hausse en 2022.

CHAPITRE II – Les Ressources Humaines

1) MASSE SALARIALE (chapitre 11-12 et 65)

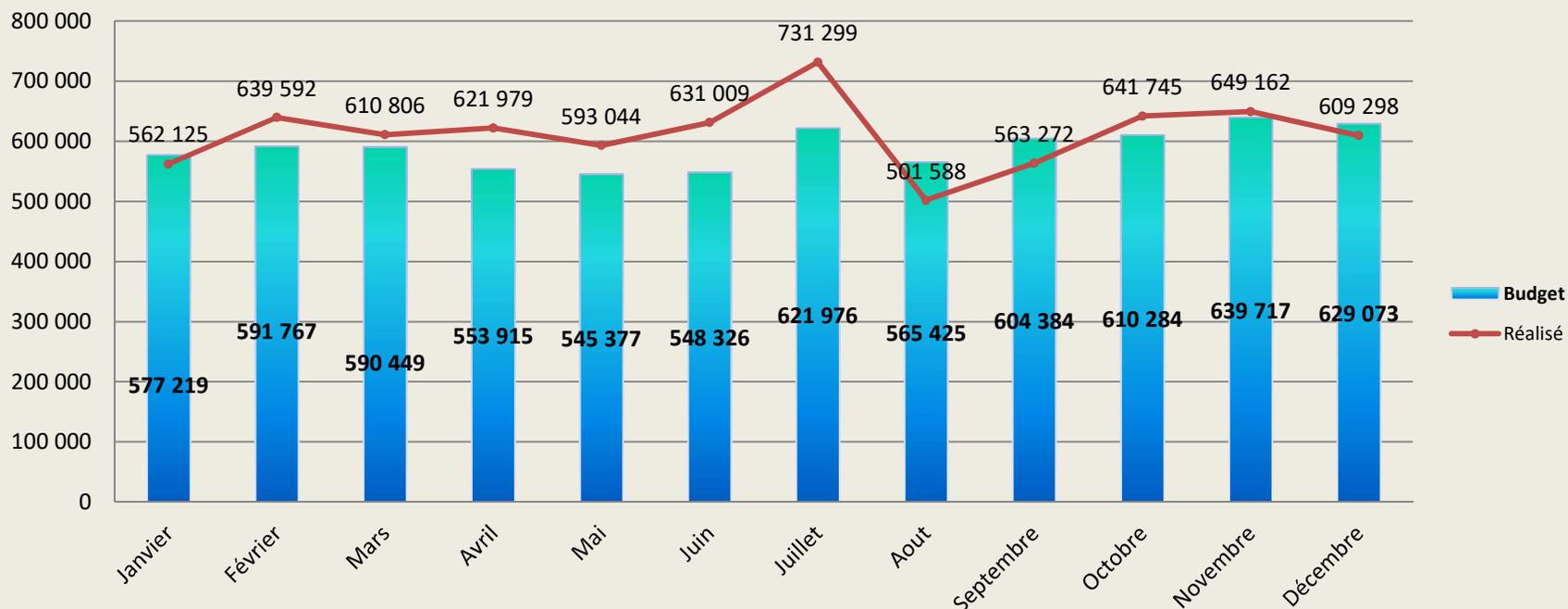
A- Evolution de la masse salariale (hors tourisme) sur les 3 dernières années

Masse salariale 2019	Masse salariale 2020	Masse salariale 2021
6 732 767 euros	6 810 834 euros	7 354 919 euros



L'année 2020 pouvant être considérée comme une année « blanche », il convient de comparer l'évolution de la masse salariale sur deux années (soit entre 2021 et 2019) et de la diviser par deux afin d'avoir l'évolution moyenne par an. Ce calcul nous donne une évolution de la masse salariale de 4,6% par an, évolution qui est sensiblement plus haute que ces dernières années en raison de la crise sanitaire.

Rapport Masse Salariale consommée / budgétisée 2021

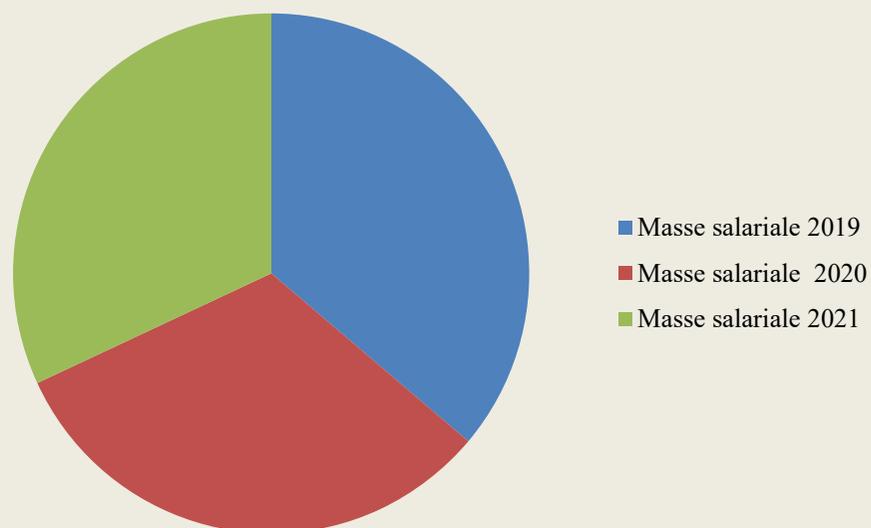


Le budget prévisionnel 2021, hors tourisme a été approuvé avec une progression de 3,92% (par rapport au réalisé 2020) en partie à cause de la prise en compte de la prime de précarité en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2021.

Le budget réalisé 2021 par rapport au budget prévisionnel 2021 accuse une nouvelle augmentation de 3,95%, ce qui représente un dépassement de 279 345 euros. Cet écart est en partie dû à la crise sanitaire (remplacement des personnes positionnées en ASA vulnérabilité + remplacement d'agents en maladie) et à la réorganisation de la Communauté des communes à compter du 1^{er} juillet 2021.

B- Evolution de la masse salariale tourisme sur les 3 dernières années

Masse salariale 2019	Masse salariale 2020	Masse salariale 2021
159 257 euros	140 463 euros	140 658 euros



Le budget prévisionnel 2021 tourisme a été approuvé avec une progression de 3,29% (par rapport au réalisé 2020) en prévision de l'intégration de la prime de précarité pour d'éventuels agents contractuels.

Le budget réalisé 2021 par rapport au prévisionnel 2021 accuse une baisse de 3,05 %, ce qui représente une réduction de 4 427euros, expliqué par le non recrutement de contractuels sur la période estivale.

2) GESTION DES EFFECTIFS

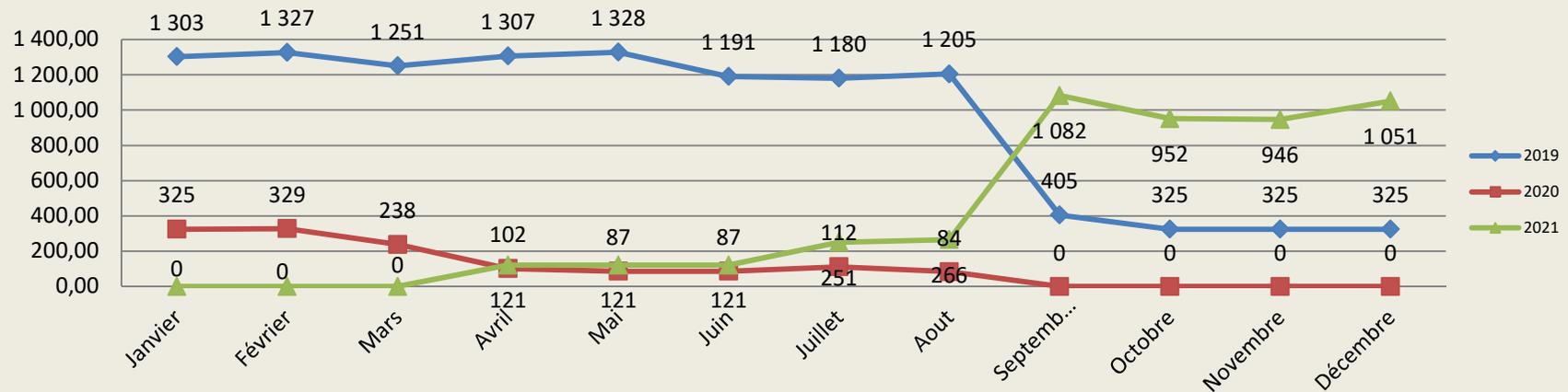
a) Global Hors Tourisme

PERMANENTS HEURES REALISEES EN ETP			
	2019	2020	2021
Adm générale	10,53	9,85	11,93
Communication	1,33	1,89	2,86
Farandole	11,94	10,99	16,79
Ruche	13,61	13,55	17,57
RAM	1,86	2,11	2,33
Jeunesse	41,95	43,81	38,84
Restauration	14,39	15,62	18,68
MSAP	2,7	3,52	3,63
Lecture publique	12	12,33	12,94
O. Ménagères	25,17	24,36	32,78
A. Territoriale	1,4	1,9	1,32
Urbanisme	3,26	3,37	3,25
Technique	3	4,11	5,92
Act Communautaire			0,92
Gemapi	0,5	0,5	0,22
TOTAL	143,64	147,91	158,02

CONTRACTUELS HEURES REALISEES EN ETP			
	2019	2020	2021
Adm générale	0,08	0,17	1,34
Communication	0,42	0,42	0,00
Farandole	3,54	5,21	5,98
Ruche	2,59	2,38	5,09
RAM			0,24
Jeunesse	29,83	25,15	35,44
Restauration	2,32	2,67	3,71
MSAP	0,5	0,29	0,00
Lecture publique	0,89	1,1	0,61
O. Ménagères	7,24	6,89	8,93
A. Territoriale			0,00
Urbanisme		0,09	0,09
Technique	0,38	0,35	0,29
Act Communautaire			0,08
Gemapi			0,00
TOTAL	47,79	44,72	61,81

Le service jeunesse a connu des départs d'agents titulaires (mutation ou changement de filière) qui ont été remplacés en partie par des agents contractuels.

Evolution Nombre Heures Contrats Aidés global



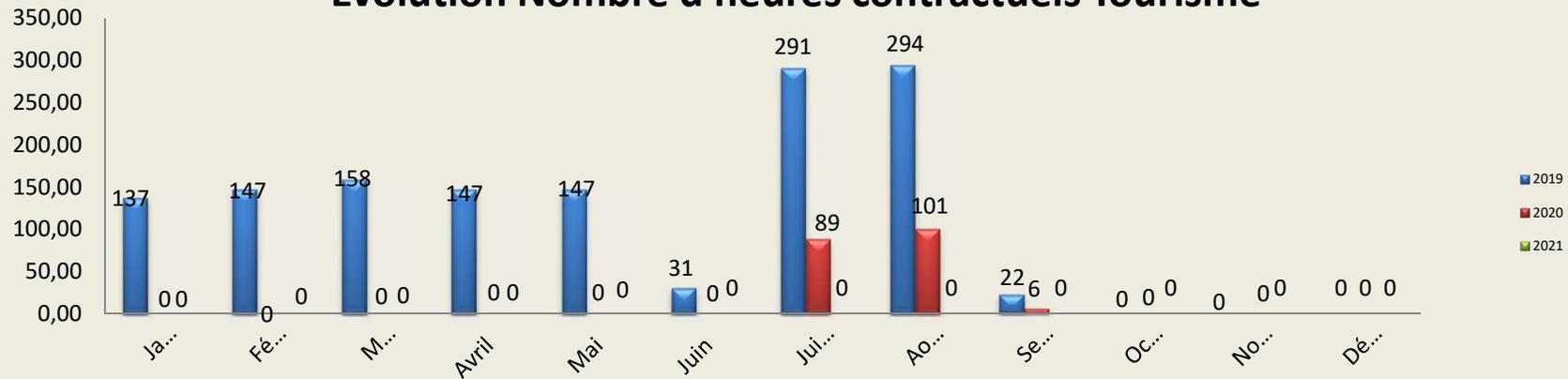
A partir d'avril 2021, le nombre d'heures de contrats aidés augmentent car le groupement a utilisé le dispositif « emploi PEC » afin de répondre aux besoins du service.

Ventilation des contrats PEC par service :

- Jeunesse : 1 contrat à 20h + 1 contrat à 30h à compter du 1^{er} septembre 2021
- Crèches : 2 contrats à 25h + 2 contrats à 30h à compter du 1^{er} septembre 2021
- OM/Déchetterie : 2 contrats à 30h à compter du 13 décembre 2021
- MFS : 1 contrat à 28h à compter du 1^{er} avril 2021

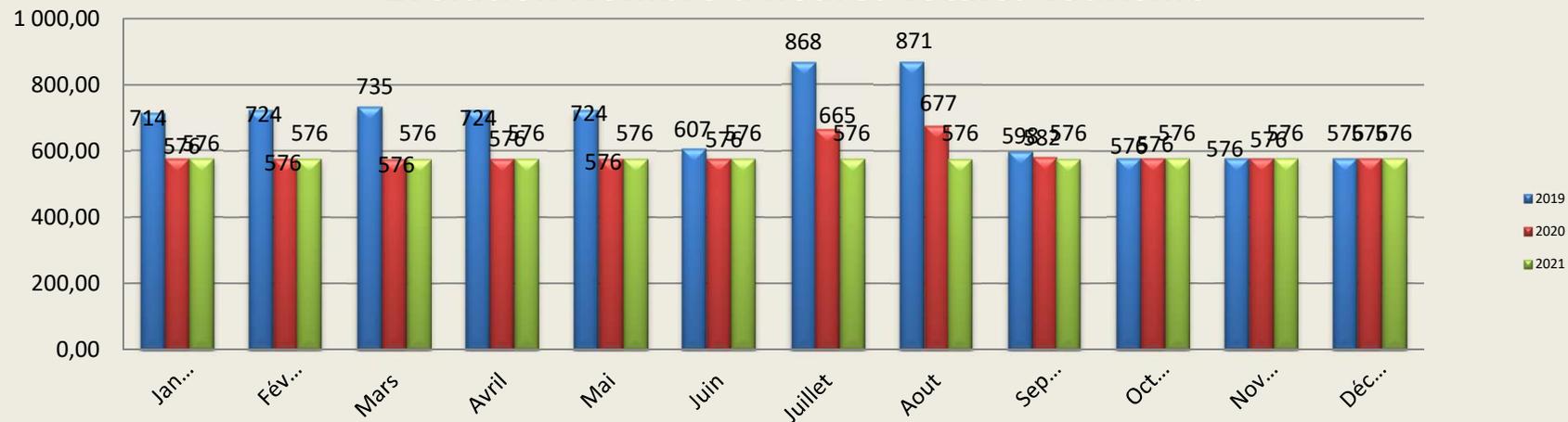
b) Tourisme

Evolution Nombre d'heures contractuels Tourisme



Contrairement aux deux années précédentes, il n'y a pas eu d'embauche de personnel contractuel pendant les mois d'été à l'office du tourisme.

Evolution Nombre d'heures Totales Tourisme



Le nombre d'ETP est resté constant, à savoir 3,8 ETP sur le service tourisme.

Régime indemnitaire (tout profil confondu) et versement de la NBI

	2019	2020	2021
Régime indemnitaire	534 978 €	535 999 €	570 914 €
NBI	14 904 €	12 517 €	13 015 €

La hausse du RI et de la NBI entre 2021 et 2020 fait suite à l'audit organisationnel et son management en réseau, organisé en services fonctionnels et directions opérationnelles

Avantages en nature

Prestations COS	2018	2019	2020	2021
Nombre d'agents adhérents	195	207	213	210
Coût annuel (1,10% du brut)	47 732 €	49 492 €	50 089 €	54 305 €

A l'occasion du Noël des employés, les agents, permanents et contractuels (sous conditions pour ces derniers), bénéficient de chèques « cadoc » d'une valeur de 40€ (montant inchangé depuis 2006). Le montant global de cette dépense s'élève en 2021 à 10 018 euros.

3) TEMPS DE TRAVAIL

La durée annuelle légale de travail pour un agent travaillant à temps complet est fixée à 1 607 heures. Elles correspondent aux 1 600 h initialement prévues par le décret n° 2000-815 à compter du 1er janvier 2002, auxquelles ont été ajoutées 7 h au titre de la journée de solidarité à compter du 1er janvier 2005.

Journée de solidarité : La journée de la solidarité est donc obligatoire. En fonction des services, pour un agent à temps complet, elle se matérialise, dans notre groupement, par 7h00 supplémentaires à réaliser avant le 30 novembre de chaque année, ou par 7h00 supplémentaires incluses dès le départ dans le planning annuel de l'agent.

Le travail est organisé selon des périodes de référence dénommées cycles de travail. Dans le groupement, les cycles de travail peuvent être des **cycles hebdomadaires** ou des **cycles annuels** selon les besoins du service.

Les horaires de travail sont définis à l'intérieur du cycle par l'autorité territoriale en fonction des obligations des services.

Jusqu'en 2021, la durée hebdomadaire était de 35h/semaine et le groupement n'avait pas introduit le dispositif des RTT (sauf pour le DST qui bénéficiait de ce dispositif à titre dérogatoire).

Durée effective du travail dans le groupement :

Jusqu'en décembre 2021, la durée effective du temps de travail était en deçà des 1607h réglementaires par an, en raison de **3 « jours du président »** accordés à tous les agents de la CCRC.

La durée effectivement du temps de travail dans le groupement était donc de **1586 h par an** pour un agent à temps complet.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, la CCRC a supprimé ces 3 jours de repos octroyés en dehors du cadre légal et réglementaire afin de se mettre en conformité avec la réglementation. La durée effectivement du temps de travail dans le groupement est donc passée à **1607h par an** pour un agent à temps complet.

Pour information : Cycles de travail en 2021

POSTES ADMINISTRATIFS TOUS SERVICES CONFONDUS

35h/semaine sur 4.5 ou 5 jours ouvrés, avec une amplitude maximale de travail de 8h00 par jour. Les horaires de travail peuvent aller de 8h00 à 18h00 (par tranche de 15 minutes) avec une présence obligatoire de 9h30 à 16h00 sur les journées entièrement travaillées. La demi-journée de libre sera fixée par le chef de pôle en fonction des besoins du service.

39h/semaine sur 5 jours ouvrés avec récupération de 21 jours de RTT pour le DST, avec une amplitude maximale de travail de 8h00 par jour et des horaires de travail allant de 8h00 à 18h00 (par tranche de 15 minutes).

Impossibilité de cumuler un aménagement du temps de travail et la possibilité de travailler en télétravail.

DECHETTERIE

35h/semaine selon les horaires d'ouverture de la déchetterie du lundi au dimanche.

Deux cycles possibles : soit l'agent travaille 5 jours ouvrés du lundi au vendredi, soit il travaille 4 jours ouvrés dans la semaine + le week-end suivi d'une semaine de 4 jours ouvrés.

Maison France Service

35 heures effectuées sur 4,5 ou 5 jours ouvrés.
Horaires de travail pouvant aller de 8h00 à 18h30 en fonction des besoins du service, sous validation de la hiérarchie.

ORDURES MENAGERES

35h/semaine sur 5 jours ouvrés selon les horaires de tournées.

Possibilité pour les agents en tournée de travailler à titre exceptionnel le samedi ou les jours fériés à la demande de l'autorité territoriale (voir - Heures supplémentaires)

Possibilité pour les agents en tournée d'être affectés à la collecte des encombrants et aux activités de secours (réparation conteneurs, nettoyage des bacs...), du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 sans dépasser 35H00/ semaine entre la tournée, la collecte et les activités de secours.

Possibilité pour les agents en tournée d'être affectés à la déchetterie pour les permanences du weekend ou lorsqu'il manque du personnel sans dépasser 35H00/ semaine entre la tournée et la déchetterie.

TOURISME

35 heures effectuées sur 4.5 ou 5 jours ouvrés pour le Responsable du développement touristique et celui de l'OTI. Les horaires de travail pouvant aller de 8h00 à 18h00.

Personnel d'accueil OTI :

35 heures par semaine du lundi au dimanche, avec deux cycles possibles :

de septembre à juin, 35 heures sur 5 jours ouvrés du lundi au vendredi selon les horaires d'ouverture de l'office du tourisme (horaires de travail pouvant aller de 8h00 à 18h00)

Au mois de juillet et Août, 70 heures sur deux semaines réparties de la sorte : 3.5 jours ouvrés + le weekend, suivi d'une semaine de 5 jours ouvrés.

PETITE ENFANCE

35h/semaine sur 4 ou 5 jours ouvrés en fonction des besoins du service et des horaires d'ouverture des crèches, sous validation de la hiérarchie.

LECTURE PUBLIQUE

Deux cycles de travail possibles :

- 70 heures lissées sur deux semaines en fonction des semaines paires ou impaires, sous validation de la hiérarchie.

- 35 heures par semaine sur 4 jours, soit du mardi au vendredi ou du mercredi au samedi

ENFANCE JEUNESSE ET RESTAURATION

1561h annualisées sur l'année scolaire (planning de septembre à fin août de l'année suivante).

Planning annualisé en fonction des besoins du service et tenant compte

- des cycles « période scolaire »
- des cycles « période extra-scolaire »
- des heures d'ouverture des points information jeunesse
- des séjours avec nuitées planifiées